



Refus offre de pret frais de dossier a payer ou pas ?

Par **celine07_old**, le **07/11/2007** à **19:16**

Bonsoir, j'ai besoin de vos lanternes merci de m'éclairer ...
Nous sommes allés voir une banque pour demander une simulation de prêt immo et après avoir vu plusieurs autres banques l'offre de celle-ci nous semblait intéressante.
Donc on demande à la conseillère de monter le dossier d'offre de prêt (je précise que jusque là on a absolument rien signé). Notre banque actuelle ayant su qu'on allait faire un prêt ailleurs il nous ont proposé des simulations qui au final étaient beaucoup plus intéressantes.
2 jours plus tard, l'offre de prêt de la 1ère banque arrive et on explique à la conseillère qu'on a trouvé mieux ailleurs.
La conseillère n'était pas contente car elle avait travaillé pour rien (ce que je comprend) et me dit que le siège de la banque me fera sûrement payer des frais de dossier.
J'appelle ma banque actuelle et je lui explique, la conseillère me dit que c'est du chantage et que n'ayant rien signé je ne dois rien payer et que je dois à mon tour les menacer de faire appel à l'aide juridique.
Alors ma question est : s'ils me demandent de payer dois-je faire marcher l'aide juridique, sont-ils en droit de me faire payer ?
Merci d'avance pour vos réponses